

Je me sépare



Quel dispositif solliciter ?

MEDIATION FAMILIALE

Description du dispositif

- Rétablir un dialogue entre les parents à l'aide d'un médiateur professionnel.
- Tenter d'apaiser les conflits et préserver les relations au sein de la famille
- Parvenir à une solution acceptable pour l'ensemble de la famille (protocole d'accord)

Pour qui ?

- Pour tous les couples avant, pendant ou après une séparation ou un divorce

Combien de temps ?

- Entre 2 et 6 séances (1h30 à 2h00)

Combien ça coûte ?

- 1ère séance d'information gratuite
- Séances suivantes: tarif établi en fonction des ressources

Qui dois-je contacter ?

Antibes	Grasse	Cagnes sur Mer
MEDIATION o6 04 93 34 99 19 Courriel	MOSAÏQUE 04 93 70 50 22 Courriel mosaïque www.mediationmosaique.org	UDAF 04 92 47 81 10 Courriel udafo6 www.udaf06.fr

ESPACE RENCONTRE

- Proposer un lieu sécurisant et un accompagnement de professionnels pour des rencontres Parent-Enfant.
- Maintenir ou rétablir le lien parent-enfant
- Accompagner et sécuriser le passage de l'enfant d'un parent à l'autre.

Pour qui ?

- Pour tout parent d'enfant mineur pour lequel un droit de visite autonome ne peut s'exercer (situation conflictuelle ou besoin de protéger l'enfant)
- Lorsque le passage de l'enfant d'un parent à l'autre est complexe ou conflictuel

Combien de temps ?

- **Six mois renouvelable** une fois (dans un cadre volontaire) OU **Durée définie** par le **Juge** aux Affaires familiales

Combien ça coûte ?

- Service gratuit

Qui dois-je contacter ?

Antibes	Grasse
Trait d'Union 04 93 19 75 68	Montjoye 04 93 70 78 60
Courriel Trait d'Union Site web : Trait d'Union	Courriel Montjoye Site web : ↗Montjoye ↗



Je me sépare



Quel dispositif solliciter ? Aide et Accompagnement à Domicile (AAD)

Intervention d'une personne qualifiée pour accompagner et conseiller les parents dans les tâches de la vie quotidienne à leur domicile.

Pour qui ?

- **Toute personne** relevant du **régime général**
- Parent vivant un **événement qui fragilise l'équilibre familial**.

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/aider-et-vivre-ensemble/accéder-aux-droits/trait-dunion/je-me-separe?>

Combien de temps ?

- **1 an maximum** (sauf situation exceptionnelle)

Combien ça coûte ?

- Participation des familles en **fonction des revenus**
(de **0,26€** à **11,88€** par **heure** d'intervention)

Qui dois-je contacter ?

04 22 13 01 70

Association ASPA

contact@aidesociale.com
www.aidesociale.info ↗